

Dons de la société populaire de Pontailler (Côte-d'Or) pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 22 ventôse an II (12 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons de la société populaire de Pontailler (Côte-d'Or) pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 22 ventôse an II (12 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 364;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30820_t1_0364_0000_5

Fichier pdf généré le 22/01/2023

à rétablir l'ordre dans cette commune où les citoyens s'étant toujours bien montrés ont été égarés pendant bien peu de temps par quelques fanatiques; nous nous félicitons des mesures sages et vigoureuses que le député Bo a pris, et du bon effet qui en est résulté, tout étant actuellement dans le plus grand calme. Nous regardons le maximum général que vous avez décrété comme la mesure la plus sûre pour faire cesser la pénurie extrême des denrées où nous nous trouvons, notamment celles de première et absolue nécessité, nous vous engageons à terminer le plus promptement possible, cette salubre opération qui est l'espoir et l'objet des désirs du peuple.

Nous sommes à 12 lieues de Châlons où presque continuellement nous faisons conduire des vivres et des fourrages pour l'armée. Nous n'avons pour y arriver que des chemins de traverse qui deviennent impraticables par les différentes voies que se trouvent sur une distance aussi petite; icy la voie est entre les deux roues de 4 pieds 10 pouces, à trois lieues d'icy elle est plus grande. Partout où elle change, le tirage est de la plus grande difficulté. Nous allons souvent, ainsi que les communes de notre canton, dans les environs de Nogent-sur-Seine chercher des foins pour de là les conduire à Châlons, et nous y éprouvons les mêmes difficultés. Nous vous demandons que la voie soit égale au moins dans chaque département.

Nous nous sommes réjouis avec vous des succès de nos armées, nous bénissons vos travaux, nous vous félicitons qu'ils nous donnent le gouvernement révolutionnaire, continuez à faire punir les traîtres, restez à votre poste et la République sera sauvée ».

RAFFINÉ, CHARBAULT, LALLEMAND, F. CHOIGNIAT (présid.), PLANSON, LANGLOIS, CHOIGNIAT, C. GUIOT, JULIEN, N. PEANSON, CHEILLE, JULIEN, DEMEUVÉ, ROUSSEAU, LANGLOIS, ANT. GUIOT, P. LANGLOIS, F. PERRIN, HARDY, RICHARD, DANIBARS, LOUIS JACQUES, DORME, J. HUBOUT, LANGLOIS, GUIOT, PASQUIER, LANGLOIS, GILSON, DIDELAY, N. PIFFARD, LOUIS PIFFRE, LECOMTE, PRIEUR, P. BAILLY, HELOT, LECOMTE, CHAISOT (agent nat.).

33

La société populaire de Pontailier (1), département de la Côte-d'Or, annonce à la Convention qu'elle vient de remettre au district, pour nos braves frères d'armes, 116 chemises, 23 paires de souliers, 11 culottes, 4 paires de bas et une paire de guêtres; elle dit : Montagnards intrépides, restez à votre poste, et la République est sauvée.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Pontailier, 15 vent. II. A la Conv.] (3).

Animés d'un brûlant patriotisme, nous avons constamment marché sur la ligne de la Révolution, et nous n'avons jamais dévié des vrais

principes républicains. C'est par des faits que nous prouverons toujours notre attachement inviolable à la République une et indivisible.

Elevés à la hauteur des circonstances, nous n'avons plus d'autel que celui de la patrie, plus de temple que celui de la Raison, plus d'Évangile que le Livre Sacré de nos droits. Depuis longtemps nous avons envoyé au creuset national pour y être purifié, ces hochets somptueux de la superstition enfantés par l'erreur et la crédulité de nos pères pour alimenter l'orgueil insatiable des prêtres.

Nous avons, à diverses reprises, déposé sur l'autel de la patrie, différents dons, tant en effet pour les volontaires, qu'en dix lits et vingt paires de draps pour les hôpitaux militaires.

Prêts à donner tout ce que nous possédons pour notre république chérie, aujourd'hui nous envoyons au district, pour les braves volontaires qui la défendent, 116 chemises, 23 paires de souliers, 11 culottes, 4 paires de bas et une paire de guêtres, produit d'une collecte civique.

Demain, une souscription remplie par les communes du canton, stimulées par la Société populaire, va nous fournir le doux moyen, d'armer, monter et équiper un cavalier jacobin. Vrai sans-culotte, bon montagnard, il ira partager avec les héros qui sont aux frontières, les lauriers que la campagne prochaine leur prépare.

Pères du Peuple, fondateurs de la République, par vos soins vigilants, par la sévérité de vos mesures, le vaisseau de l'état agité par la plus affreuse tempête a été sauvé du naufrage. De nouveaux orages se préparent, nous n'en doutons, vous les braverez, votre énergie, votre conduite ferme et immuable au milieu des plus grands dangers, sont pour nous le garant le plus sûr qu'à vous seuls est réservé la gloire de sauver la Patrie.

Honneur et gloire à nos dignes représentants qui, du haut de la Montagne, lançant de leurs mains équitables la foudre Nationale, ont pulvérisé les conspirateurs et les traîtres. Continuez, législateurs, frappez, frappez tout les coupables, et que le fer vengeur ne s'arrête, que lorsque les mânes des généreux martyrs de la liberté seront entièrement apaisés.

Point de paix, point de trêve, les hommes libres ne transigent point avec les tyrans.

Montagnards intrépides, demeurez à votre poste la patrie vous le commande, l'honneur vous défend de l'abandonner. Dépositaires de l'autorité nationale, demeurez au gouvernail de l'Etat, jusqu'à ce que des jours purs et sereins succédant aux nuages qui obscurcissent encore l'horizon de notre bonheur, nous puissions jouir en paix des avantages innapreciables de notre sublime constitution. Alors, Législateurs, dégagés de tous liens, certains d'avoir bien mérité de la Patrie, vous retournerez dans vos foyers pour partager avec vos concitoyens les bienfaits de la Révolution, et recevoir de leurs mains pour gage de leur reconnaissance, la couronne de l'immortalité ».

FONS (v.-présid.), CHÉVENARD (secrét.), P. DUGÉ (agent nat.), FOUGRE (secrét.).

(1) Et non Pontaille.

(2) P.V., XXXIII, 221. B⁴ⁿ, 22 et 23 vent. (suppl^t); Ann. patr., p. 1947.

(3) C 294, pl. 971, p. 36.